

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 1 / 11
Número de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom de la substance : DICHLORO-1,2-ETHANE

Utilisation recommandée : Matière première pour la synthèse organique
Dégraissant pour métaux
Solvant d'extraction

Fournisseur : ARKEMA – France
Chlorochimie et PVC
Cours Michelet - La Défense 10
92091 PARIS LA DEFENSE CEDEX
FRANCE
Téléphone : +33 (0)1 49 00 80 80
Télécopie : +33 (0)1 49 00 83 96

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 1 49 00 77 77
- ORFILA : 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique de la substance : DICHLORO-1,2-ETHANE

Composants

Nom Chimique *)	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification
1,2-dichloroéthane	203-458-1	107-06-2	100 %	F; R11 R45 Xn; R22 Xi; R36/37/38

*) Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers les plus importants:

Effets possibles sur la santé : Peut provoquer le cancer.

Dangers physico-chimiques : Liquide inflammable
Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs
Produits de décomposition : voir chapitre 10

Dangers spécifiques / CE : FACILEMENT INFLAMMABLE
TOXIQUE

Peut provoquer le cancer.
Également nocif en cas d'ingestion.
Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 2 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé y compris les chaussures
Inhalation	: Eloigner le sujet de la zone contaminée, faire respirer de l'air frais. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Mettre sous surveillance médicale En cas de troubles : Hospitaliser
Contact avec la peau	: Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon Si contact important: Mettre sous surveillance médicale Hospitaliser
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter d'urgence un ophtalmologiste
Ingestion	: Ne PAS faire vomir. En cas de troubles : Consulter un médecin Hospitaliser
Protection pour les secouristes	: En cas d'intervention en atmosphère saturée, porter un appareil respiratoire
Avis aux médecins	: Ne pas administrer de catécholamines (à cause de la sensibilisation cardiaque occasionnée par le produit)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche Eau pulvérisée
Dangers spécifiques	: Liquide inflammable Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs Formation de : Gaz chlorhydrique A haute température: Phosgène
Méthodes particulières d'intervention	: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 3 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer.
Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas décharger dans l'environnement.
Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles)
- Récupération : Pomper dans un réservoir de secours inerte
Absorber sur support inerte (si fluide).
Sable
- Élimination : Éliminer le produit par incinération. (en accord avec les réglementations locales et nationales)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation
- Mesures techniques/Précautions : Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits :
Liquides
Toxiques
Facilement inflammable
A vapeurs explosibles dans l'air
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
Prévoir douches, fontaines oculaires.
Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité (pour intervention d'urgence)
- Précautions pour la manipulation sans danger : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Proscrire l'air pour les transferts.
Manipuler loin de toutes flammes
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Proscrire l'air pour le séchage des installations.
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Prévoir couverture anti-feu à proximité.
Prévoir douches, fontaines oculaires.
Prévoir une cuvette de rétention
Prévoir sol imperméable
Prévoir poste d'eau à proximité.
- Stockage
- Mesures techniques/Conditions de stockage : Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur
Protéger de la lumière.
Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 4 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

atmosphère explosive.

Produits incompatibles : Acides
Bases
Oxygène
Oxydants
Métaux finement divisés

Matériel d'emballage

Recommandé : Fer
Acier ordinaire

Matières à éviter : Métaux légers et alliages en présence d'humidité, y compris pour les parties de l'installation en contact avec le produit

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures générales de protection : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

1,2-dichloroéthane

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	02 2006	VME	10	40	–
ACGIH	01 2006	TWA	10	–	–

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Faibles concentrations ou exposition courte:
masque complet
Protection respiratoire conforme à EN 14: AXB2

: Concentrations élevées ou exposition prolongée:
appareil respiratoire isolant (ARI)

Protection des mains : Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé:
Gants en PVC
Indice de perméation selon EN 374: 1 (temps de passage > 10 min)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Au poste de travail:
Combinaison à pénétration retardée
Chaussures de sécurité

: En intervention sur incident:
Scaphandre
Tenue complète
Bottes en caoutchouc ou en plastique

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 5 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

Mesures d'hygiène : Ne pas fumer.
: Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique (20 °C) : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Chloroforme

Point/intervalle d'ébullition : 83,5 °C

Point/intervalle de fusion : -35 °C

Température de décomposition : 300 °C

Point d'éclair : 13 °C coupelle fermée Méthode: Norme NF T 60 103

Température d'auto-inflammabilité : 413 °C

Dangers d'explosion

Limites d'explosivité : Limite d'explosivité, inférieure: 6,2 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure: 15,9 % (v)

Pression de vapeur : 85 hPa (20 °C)
320 hPa (50 °C)

Masse volumique de la vapeur : 4,1 kg/m3 (20 °C)

Taux d'évaporation : 4,1
oxyde de diéthyle=1

Masse volumique : 1,253 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Hydrosolubilité : 8,7 g/l (20 °C)
1,6 g/l
Solubilité de l'eau dans le produit

Solubilité dans d'autres solvants : Alcools
Acétone
ether éthylique
Tétrachlorure de carbone
hydrocarbures aromatiques

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Kow: 1,48

Viscosité, dynamique : 0,84 mPa.s (20 °C)

Seuil olfactif : 3 - 100 ppm

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 6 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Protéger de la lumière Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur
Décomposition thermique	: Température de décomposition: 300 °C
Réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Matières à éviter	: Acides Bases Oxygène, oxydants (formation possible de composés explosibles ou sensibles aux chocs) Métaux finement divisés Aluminium, Magnésium, Zinc, Titane (risque d'explosion)
Produits de décomposition dangereux	
Produits de décomposition	: A haute température: Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs : Formation possible de : Gaz chlorhydrique Phosgène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
Inhalation	: Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Troubles neurologiques Troubles gastriques/intestinaux Troubles respiratoires Risque d'œdème pulmonaire Lésions hépatorénales possibles Risque mortel • Chez l'animal: Nocif par inhalation. CL50/6 h/rat: 6,5 mg/l
Ingestion	: L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses. Risque(s) de : Troubles gastriques/intestinaux Troubles neurologiques Troubles respiratoires Lésions hépatorénales possibles Risque d'œdème pulmonaire Risque mortel • Chez l'animal: Nocif en cas d'ingestion. DL50/rat: 0.6 - 1 g/kg
Dermale	: Pénétration cutanée possible • Chez l'animal: Peu nocif par contact avec la peau DL50/lapin: 2,8 - 4,9 g/kg
Effets locaux	

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 7 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

Inhalation	: Seuil olfactif: 3 - 100 ppm Irritant pour le nez, la gorge et les voies respiratoires
Contact avec la peau	: Contact direct avec le liquide Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit. • Chez l'animal: Irritant pour la peau. (lapin)
Contact avec les yeux	: Contact direct avec le liquide Irritation possible des yeux Brûlures possibles de la cornée • Chez l'animal: Irritant pour les yeux. (lapin)
Toxicité à dose répétée	: • Chez l'homme : Exposition répétée par inhalation Troubles nerveux Troubles hépatiques Troubles rénaux Troubles gastriques/intestinaux • Chez l'animal: - Par Inhalation: Diverses espèces animales Dose sans effet toxique observable (NOAEL): 400 mg/m3
Effets spécifiques	
GENOTOXICITE	Plusieurs tests in vivo et in vitro indiquent un potentiel génotoxique
Cancérogénicité	: A fortes doses: - Par voie orale rat, souris Plusieurs localisations tumorales. D'après les données limitées disponibles chez l'animal : - Par Inhalation Exposition répétée/rat, souris Absence d'effets cancérogènes Les effets expérimentaux ont été observés chez l'animal à des doses très supérieures à celles avec lesquelles l'homme est en contact dans les conditions usuelles d'emploi
Toxicité pour la reproduction	
fertilité	: D'après les données limitées disponibles chez l'animal : Absence d'effets toxiques sur la fertilité
Développement foetal	: D'après les données expérimentales disponibles Absence de malformations congénitales et d'effets embryotoxiques chez le rongeur à doses non toxiques pour les mères

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité	: Dans les sols et sédiments: Faible adsorption: log Koc 2,18 (calculé) En milieu aqueux: Evaporation rapide:
----------	---

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 8 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

	Temps de demi vie de volatilisation: 3,8 h (calculé) Constante de Henry: 9,77E+01 Pa.m3/mol
Persistance et dégradabilité dans l'eau	: Temps de demi-vie: 400 d Très lentement hydrolysable.
Bioaccumulation	: Pratiquement non bioaccumulable log Kow: 1,48 poisson: Coefficient de bioconcentration (BCF): 2
Toxicité aquatique	
Toxicité aiguë poisson	: Peu nocif pour les poissons CL50, 96 h : 116 - 430 mg/l
Invertébrés aquatiques	: Peu nocif pour la daphnie CE(I)50, 48 h (Daphnie) : 180 mg/l
micro-organismes	: Bactéries CE50, 48 h (Methanogens) : 25 mg/l
Toxicité à long terme	
Invertébrés aquatiques	: Inhibition de la reproduction: CE0, 28 jr (Daphnie) : 10,6 mg/l
Plantes aquatiques	: Inhibition de la croissance: CI3, 7 d (Scenedesmus quadricauda): 710 mg/l
Toxicité non aquatique	
Toxicité aiguë	
micro-organismes vivant dans le sol	: ver de terre CL50, 48 h (Eisenia fetida) : 60 mg/cm2
Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	: Inhibition de la respiration des boues activées: CE40, 30 min : 1000 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination du produit	: En accord avec les réglementations locales et nationales. Eliminer le produit absorbé par incinération
------------------------	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	
UN Numéro	: 1184
Nom d'expédition	: DICHLORURE D'ÉTHYLÈNE
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Code de classement	: FT1
No. de risque	: 336
étiquette	: 3 (6.1)

ADNR	
UN Numéro	: 1184

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 9 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

Nom d'expédition : DICHLORURE D'ÉTHYLÈNE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classement : FT1
étiquette : 3 (6.1)

RID

UN Numéro : 1184
Nom d'expédition : DICHLORURE D'ETHYLÈNE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classement : FT1
No. de risque : 336
étiquette : 3 (6.1)

IATA Cargo

UN Numéro : 1184
Nom d'expédition : Ethylene dichloride
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
étiquette : 3 (6.1)

IATA Passenger

UN Numéro : 1184
Nom d'expédition : Ethylene dichloride
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
étiquette : 3 (6.1)

IMDG

UN Numéro : 1184
Nom d'expédition : ETHYLENE DICHLORIDE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
étiquette : 3 (6.1)
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DIRECTIVE CEE

Fiches de données de sécurité : Substances et préparations dangereuses. D.91/155/CEE modifié par D.93/112/CE et D.2001/58/CE

Classement / étiquetage CE

Substances dangereuses : UE. Directive 67/548/CEE (19th)

Symbole(s)

F Facilement inflammable
T Toxique

Phrase(s) de risque

R45 Peut provoquer le cancer.
R22 Également nocif en cas d'ingestion.
R11 Facilement inflammable.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrase(s) S

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 10 / 11
Número de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

S53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
1,2-dichloroéthane

N° dans l'annexe : 602-012-00-7
Classement / étiquetage CE : 203-458-1
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Réservé aux utilisateurs professionnels.

REGLEMENTATION FRANCAISE

Fiches de données de sécurité : Arrêté du 5.1.93 modifié par arrêté 9.11.2004

Substances dangereuses : Arrêté du 20.04.94 modifié par arrêté du 9.11.2004

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1 tableau: 12

Sécurité au travail : Décret n° 2001-97 du 1.02.2001 et art. R 231-54 et suivants :
Prévention du risque chimique
Code du travail art. R 232-5 à 5-14. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement
Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives
Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive.
Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées
Code du travail art. R 232-12-23 à 29 : Prévention des explosions

Installations classées : Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n° 99-1220 du 28.12.99 -
Activité classée reprise dans la nomenclature
1175 : Organohalogénés (emploi de liquides) pour la mise en solution, l'extraction, etc., à l'exclusion du nettoyage à sec (rubrique 2345) et du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (rubrique 2564)
1430 - 1433 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)
1430 - 1434 : Liquides inflammables (installations de remplissage ou de distribution)
2564 : Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc.) par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques
N° 2565 : Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (rubrique 2564)

Déchets : Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels—
Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Produit:	DICHLORO-1,2-ETHANE	Page: 11 / 11
Numéro de FDS: 000391-001	Version 1.0	Date 24.10.2006

Rejets : Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

INVENTAIRES	:	EINECS:	Conforme
	:	TSCA:	Conforme
	:	AICS:	Conforme
	:	DSL:	Conforme
	:	ENCS (JP):	Conforme
	:	KECI (KR):	Conforme
	:	PICCS (PH):	Conforme
	:	INV (CN):	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R45	Peut provoquer le cancer.

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA
En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître
Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive.

Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.